

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :**

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra à l'édifice Bernardin-Hamann le lundi 11 novembre 2024, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

**320, rue du Beau-Mont (lot 5 136 579 du cadastre du Québec)**

Demande de dérogation mineure pour autoriser ce qui suit :

- un coefficient d'emprise au sol de 13.8 %, ce qui représente une superficie de 44.6 mètres carrés, pour la construction d'un garage détaché sur un lot en deuxième rangée alors que l'article 831 du Règlement d'urbanisme numéro 299-24 prescrit une superficie maximale de 10 % du terrain, soit 32.26 mètres carrés pour un garage détaché dans un milieu de vie de la catégorie « M4.1 – Villégiature limitée ».

**Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance du conseil. Également, toute personnes intéressées qui désirent se faire entendre concernant cette dérogation peut, exceptionnellement, transmettre ses questions ou observations au conseil municipal avant le 8 novembre 2024, 16h30 par les moyens suivants :**

par courriel :  
[urbanisme@adstock.ca](mailto:urbanisme@adstock.ca)

par courrier :  
À l'attention de M. Jérôme Grondin  
35, rue Principale Ouest  
Adstock (QC)  
G0N 1S0

Donné à Adstock, ce 23 octobre 2024.

La directrice générale,

*(Signé)*

Julie Lemelin

